

RÉSUMÉ

de l'Opinion sur la Communication "Semestre européen 2015: évaluation des enjeux dans le domaine de la croissance, prévention et correction des déséquilibres macroéconomiques et résultats des bilans approfondis en vertu du règlement (UE) no. 1176/2011" - COM(2015)85 avec le Rapport du pays de la Roumanie pour 2015, y compris un bilan approfondi sur la prévention et correction des déséquilibres macroéconomiques, SWD(2015)42

La Chambre des députés:

1. Rappelle que le financement à base des fonds de l'Union européenne est décisif pour assurer un niveau convenable des investissements et des réformes administratives.
2. Admet que la Roumanie devrait appliquer, d'une manière intensive et prioritaire, la recommandation de la Commission européenne, de sorte que *"les systèmes d'éducation et de formation répondent mieux aux besoins du marché, du point de vue de la force de travail"*, tenant aussi compte du fait que dans le futur proche, le succès d'une économie s'appuiera non seulement sur l'utilisation des hautes technologies, mais surtout sur leur élaboration et mise en œuvre.
3. Considère que l'administration publique nationale doit être modernisée pour améliorer son efficacité et transparence, l'un des objectifs étant de pouvoir maintenir les mesures récentes destinées à combattre l'évasion fiscale et le travail non déclaré.
4. Prend acte que la Roumanie est évaluée de la perspective de l'accord d'assistance financière avec les créiteurs internationaux, en vigueur jusqu'au septembre 2015, et souligne dans ce sens que la Roumanie a enregistré des progrès majeurs dans le domaine de la consolidation fiscale et de la discipline budgétaire. La Roumanie continue de poursuivre la stimulation de la croissance économique des investissements publiques, la relance des services publiques et la création de nouvelles places de travail, y compris par le partenariat publique-privé.
5. Met en évidence le fait que, de tous les indicateurs économiques, la Roumanie figure dans le Rapport, avec seulement une Position d'Investissement Internationale Nette (PIIN) d'une valeur négative significative et, dans ce sens, rappelle qu'une telle situation est fréquente dans une économie qui est en cours de redressement.
6. Reconnaît qu'on a fait seulement des progrès limités dans le domaine de l'efficacité énergétique: on enregistre des retards dans la mise en œuvre de la législation de l'Union européenne dans ce domaine, surtout en ce qui concerne la Directive sur l'efficacité énergétique. L'absence des mesures concrètes et les progrès modestes diminuent le potentiel de la Roumanie en ce qui concerne l'efficacité énergétique.
7. Fait la précision que la Roumanie s'inscrit dans la route qui poursuit deux objectifs nationaux dans la Stratégie Europe 2020, comme suit:

a) l'objectif concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour l'année 2020: les prévisions nationales indiquent une augmentation de seulement 7% des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour les secteurs non-SME, en comparaison avec le niveau de 2005 (il reste encore une marge de 12% où ces émissions peuvent augmenter, sans dépasser les engagements assumés par la Roumanie; jusqu'à l'année 2020, la Roumanie peut augmenter, de maximum 19%, les émissions non-SME, en comparaison avec le niveau enregistré dans l'année de référence 2005);

b) l'objectif concernant les sources régénérables d'énergie: conformément aux données Eurostat, en 2012, le poids de l'énergie provenant des sources régénérables dans la consommation finale brute d'énergie, s'élevait à 22,9%, étant supérieure à celui établi par la Directive sur les sources régénérables d'énergie, pour 2011 – 2012.

8. Souligne qu'on a fait des progrès dans la réalisation des trois objectifs sociaux:

a) l'objectif lié au domaine d'emplois: *le taux d'occupation de la population âgée de 20 - 64 ans* a atteint 67,4% dans le troisième trimestre de l'année 2014; ainsi l'objectif proposé de 70%, pour 2020, reste ambitieux et on a réduit le décalage;

b) l'objectif concernant l'éducation tertiaire: *le poids de la population âgée de 30 – 34 ans*, qui a terminé *une forme d'éducation tertiaire*, a augmenté de 21,8% en 2012, à 22,8% en 2013, mais, dans les trois dernières années universitaires, a eu lieu une baisse du nombre des personnes qui se sont fait inscrire dans les institutions d'enseignement supérieur, ce qui peut mettre en danger l'objectif proposé de 26,7%;

c) l'objectif concernant la diminution de la pauvreté: *le poids des personnes en risque de pauvreté* a enregistré une petite amélioration, étant de 23,4% en 2008 et de 22,4% en 2013.

9. Admet qu'on n'a pas fait des progrès suffisants en ce qui concerne deux autres objectifs, comme suit:

a) l'abandon précoce de l'école: le taux de l'abandon précoce de l'école est resté constant, de 17,3%;

b) le domaine de la recherche et du développement: le niveau des investissements dans le domaine de la recherche et du développement a baissé en 2013, en comparaison avec l'année 2012; atteindre l'objectif proposé est un but ambitieux, mais difficile de réaliser (ainsi, pour la période 2014 – 2010, il est nécessaire d'avoir un taux annuel de croissance de 14,6%, pour les investissements dans le domaine de la recherche et du développement).